

- **Ouverture d'une enquête relative aux droits compensateurs sur le bois d'oeuvre:**
Le groupe spécial, établi en décembre 1991, a constaté que les États-Unis n'avaient pas honoré leurs obligations aux termes du Code des subventions en imposant des droits provisoires sur les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada avant qu'il y ait eu une décision préliminaire sur le subventionnement. Mais le groupe a aussi jugé que les États-Unis avaient respecté le critère des éléments de preuve suffisants prévu dans le Code en prenant l'initiative d'engager leur enquête visant l'institution de droits compensateurs. Les États-Unis ont maintenant l'obligation d'appliquer la décision du groupe spécial en annulant l'exigence du cautionnement provisoire et en remboursant les dépôts en espèces.
- **Ouverture d'une enquête visant l'institution de droits compensateurs sur le magnésium:**
Créé en janvier 1992, le groupe spécial a mis fin à ses travaux avant la fin des délibérations en raison de discussions satisfaisantes intervenues entre le Canada et les États-Unis.
- **Limites posées par les États-Unis sur l'utilisation de tabacs étrangers:**
Établi en janvier 1993, le groupe spécial est chargé d'examiner si les dispositions sur le tabac contenues dans l'*Agricultural Reconciliation Act* (1993) des États-Unis sont compatibles avec les règles du GATT.

DOCS
CA1 EA R23 FRE
1994
Repertoire des obstacles au
commerce maintenus par les
Etats-Unis
43262962